



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ACAT-FRANCE

PARIS, 6 NOVEMBRE 2022

Communiqué de presse

Et si, pour ses 40 années de pouvoir, Paul Biya libérait les prisonniers politiques ?

Âgé de 89 ans, Paul Biya fête aujourd'hui ses 40 années à la tête du Cameroun. Tandis que ses partisans devraient célébrer ce long règne, beaucoup d'opposants restent arbitrairement détenus, dont 94 prisonniers politiques du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), principal parti d'opposition du pays.

Arrêtés après la manifestation le 22 septembre 2020, ces militants et cadres du MRC demandaient l'ouverture d'un dialogue national, une réforme du système électoral et le retour à la paix dans les régions anglophones du Cameroun, en proie à un conflit armé aux conséquences dramatiques sur les droits humains.

En décembre 2021, les tribunaux militaires de Yaoundé, de Douala et de Bafoussam ont condamné ces prisonniers politiques à des peines allant de six mois à sept ans de prison ferme pour « *révolution, rébellion, attroupement en coaction et en complicité* ». La décision s'est fondée sur la loi n°2014-28 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme, une loi liberticide, aux dispositions volontairement vagues, qui promeut la peine de mort.

Ces militants politiques ont été condamnés en violation de la Constitution du Cameroun, qui protège la liberté de réunion et de manifestation pacifique, et du droit international, qui interdit aux tribunaux militaires de juger des civils. Ni les accusés, empêchés de se défendre librement, ni leurs avocats n'étaient présents lors du verdict de ces procès mascarades. Une justice fantôme à laquelle s'adosent la répression de la société civile et la mise au pas de l'État de droit.

Le 15 septembre dernier, le procès en appel de 39 d'entre eux s'est ouvert devant la cour d'appel de Yaoundé. Les 55 autres militants du MRC injustement emprisonnés attendent toujours leur procès en appel. Il n'est pas certain que leurs nouveaux procès s'accompagnent des garanties démocratiques suffisantes.

La justice militaire au Cameroun permet au président de la République d'ordonner la fin des procédures judiciaires et des libérations. Pour fêter ses 40 ans de pouvoir, l'ACAT-France invite donc Paul Biya à libérer tous les prisonniers politiques du pays injustement condamnés par les tribunaux militaires, dont les 94 militants et cadres du MRC.

CONTACT PRESSE

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27